N° : 28 - automne 2017

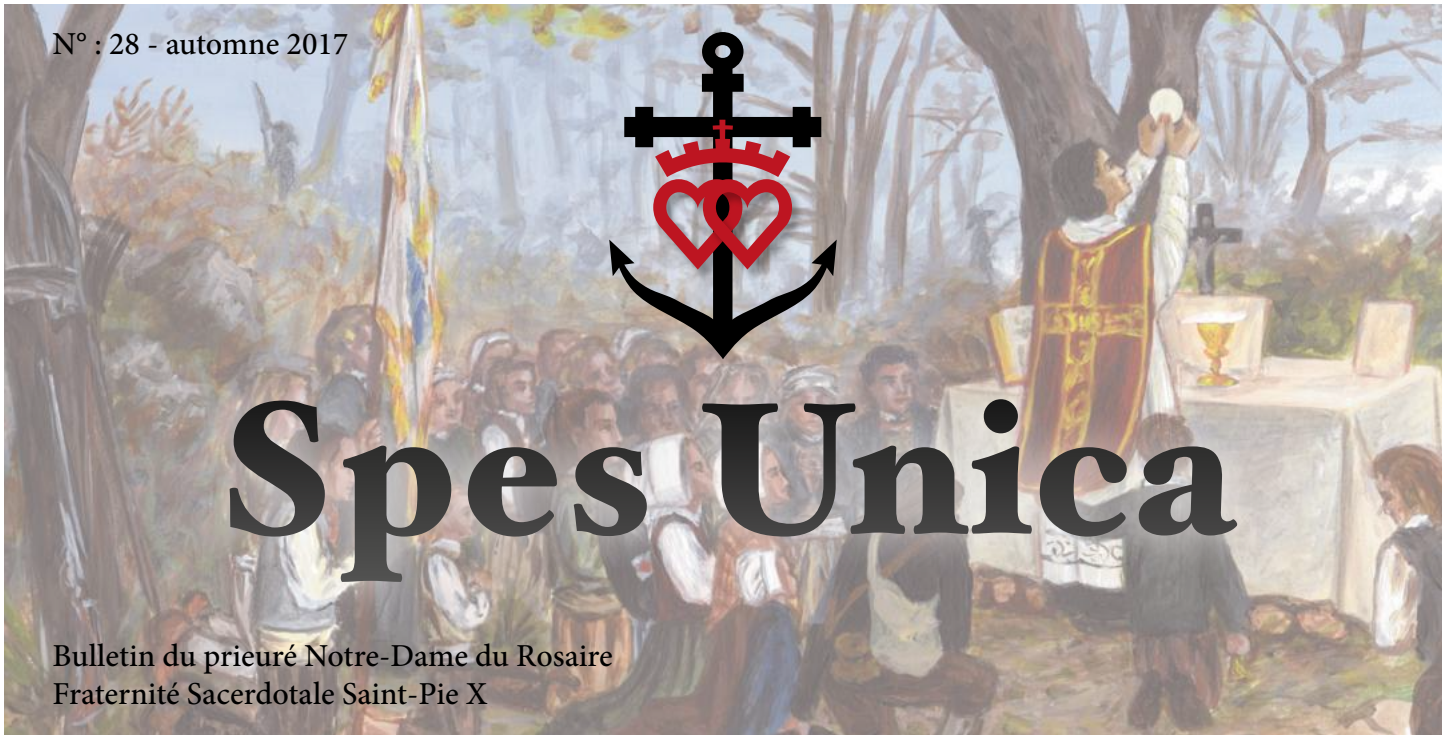

Spes Unica

Bulletin du prieuré Notre-Dame du Rosaire
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Quel zèle pour le salut des âmes ?

Tout comme la nature du feu est de se propager, ainsi en est-il de la charité dont le propre est de se diffuser. Il ne suffit donc pas pour plaire à Dieu de vivre seulement avec Lui, encore faut-il se préoccuper du prochain et des autres âmes, pour qu'Il soit le plus connu et le plus aimé possible. Tel est le zèle pour le salut des âmes, ce zèle que nous demandons chaque fois que nous prions le troisième mystère glorieux, celui de la Pentecôte.

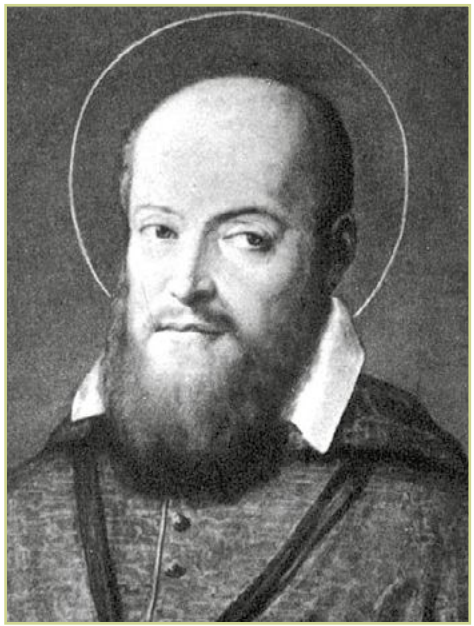

Mais comme pour toutes les autres vertus, le danger d'une corruption subtile qui peut s'opérer à notre insu existe, si nous manquons de vigilance. En effet, l'amour-propre qui rapporte tout à notre ego peut facilement s'immiscer dans nos œuvres les meilleures. C'est ainsi, comme nous en avertit saint Paul, que nous pouvons distribuer nos biens aux pauvres, non par amour de Dieu mais pour la recherche de soi-même, le désir d'être reconnu, estimé, aimé… autant de motifs qui, s'inspirant d'un amour déréglé de soi-même, corrompent nos bonnes actions.

Tel est notre orgueil, qui sous des formes diverses et variées, se dissimule sous les apparences des plus belles vertus chrétiennes. La prière du pharisien priant dans le temple en est une illustration à la fois célèbre et bien significative (Luc 18, 9-14). Que de mérites pouvons-nous alors manquer à cause de ce vice !

Le zèle pour le salut des âmes n'échappe pas à ce risque de contamination. D'une manière fort subtile, notre orgueil peut réussir à s'imposer en nous, nous faisant voir les âmes plus à la lumière de notre propre jugement que sous le regard de Dieu ; plus en fonction de ce qu'elles nous font ressentir que de ce qu'elles provoquent dans le Cœur de Jésus. D'où les excès de zèle comme celui que Jésus-Christ reproche à ses apôtres, quand ils Lui proposaient de faire descendre du ciel le feu sur les Samaritains qui avaient refusé de Le recevoir (Luc 9, 51-56).

Ces excès rendent le zèle amer et ont pour effet de rebuter les âmes ou de les décourager. Ils se commettent moins par erreur que par manque de douceur et d'humilité. Ces excès tentent en effet d'imposer au travail de la grâce dans les âmes notre propre rythme, comme si les âmes devaient se plier à tout ce que nous estimons pouvoir exiger d'elles, sans prendre en compte les multiples circonstances qui expliquent ou parfois même excusent certaines conduites que nous jugeons répréhensibles. N'est-ce pas à cause de ce zèle intempestif que les pharisiens reprochent aux apôtres « d'arracher et de manger des épis, un jour de Sabbat (Luc 6, 1-6) ? »

Quand il nous faut corriger le prochain, appliquons-nous à créer les conditions qui favorisent l'ouverture de son cœur à la grâce, c'est-à-dire à la visite de Jésus-Christ

dans son âme. Parmi elles, c'est certain, la douceur est le principal excipient de la correction fraternelle. Comme œuvre éminente de miséricorde, la correction fraternelle ne saurait faire l'économie d'une telle vertu, celle par laquelle Jésus-Christ entend d'abord se faire reconnaître : « apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (Matthieu 11, 29). »

Certes, le zèle de Dieu nous fait haïr l'erreur comme le vice ; mais il nous fait aimer notre prochain pour nous conduire envers lui non comme un censeur mais comme un frère, avec lequel nous partageons le plus souvent les mêmes misères. Car « la vérité qui n'est pas charitable procède d'une charité qui n'est pas véritable. » (Saint François de Sales). Le zèle de Dieu ne connaît ni l'aigreur, ni le dédain ; mais assorti de discernement, de patience et de douceur, il nous fait éviter de « briser le roseau froissé, et d'éteindre la mèche qui fume encore » (Isaïe 42, 3). C'est enfin ce même zèle, qui à la vue de tant de pécheurs, nous pousse à vouloir donner des âmes à Jésus par la prière fervente et le sacrifice généreusement consenti.

Abbé Laurent Ramé

Chronique du prieuré

15 Août
Fête patronale de la France, marquée à La Roche-sur-Yon, par l'arrivée du nouveau vicaire, M. l'abbé Gélineau, accueilli par un sympathique apéritif. Tandis qu'aux Fournils, M. L'abbé Ramé fait célébrer à M. l'abbé Lefebvre la messe solennelle à l'occasion de ses dix ans de sacerdoce. La procession du vœu de Louis XIII a eu lieu comme d'habitude au sanctuaire de La Salette, suivie par de nombreux fidèles et vacanciers. L'absence de goûter n'a pas empêché les fidèles de s'attarder à la fin.

19 Août
En union avec les fidèles partis très nombreux au pèlerinage international à Fatima, M. l'abbé Gélineau préside la cérémonie du centenaire organisée par M. l'abbé Ramé aux Fournils, comme les mois précédents. Il y avait sans doute une baisse du nombre de participants, mais certainement pas de la ferveur.

27 août
Moins de monde que d'autres années au pique-nique paroissial, à commencer par l'absence regrettée de M. l'abbé Ramé. Mais il avait un grand besoin de prendre du repos et personne n'aurait songé à lui reprocher ces légitimes vacances ! L'ambiance était tout aussi chaleureuse que d'habitude, barbecue, bavardages et jeux occupant petits et grands. Jusqu'après les Complies pour certains…

7 septembre
Rentrée des classes à l'Épiphanie. Soixante-quatre bambins ont d'abord assisté à la Messe votive du Saint-Esprit, célébrée par M. l'abbé Gélineau, avant de reprendre le chemin d'une école aux toitures toutes neuves (merci aux bienfaiteurs et aux bénévoles !) et dotée d'une institutrice supplémentaire, Mlle Héliette de Beaunay.

11 septembre
Réunion des bénévoles du prieuré. Dix-sept participants contre une trentaine les années passées. Quelques changements prévus, quelques bonnes volontés attendues pour la relève. En tous cas une année qui s'annonce encore riche en activités pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

13 septembre
Un grand vent soufflait sur la petite procession du centenaire, organisée cette fois à La Roche-sur-Yon en raison de la rentrée du groupe d'étudiants. Pas tout à fait cent personnes pour réciter le chapelet autour de Notre-Dame, chanter ses louanges et honorer son Divin Fils au Saint-Sacrement. Quelques fidèles des Fournils et tous les prêtres du prieuré avaient fait le déplacement.

1er octobre

La Solennité de Notre-Dame du Rosaire a donné lieu, pour la deuxième année consécutive, à une très belle fête paroissiale en l'honneur du sacerdoce. M. l'abbé Ramé, fêtant cette année le jubilé d'argent de son ordination, la paroisse toute entière s'est réjouie avec lui de cet incomparable don que Dieu a fait aux hommes en la personne de ses prêtres. Pour l'assister à la messe solennelle dans une chapelle des Fournils pleine à craquer, il avait fait appel à deux de ses anciens élèves à Marseille : M. l'abbé Édouard Boissonnet en poste à Nantes, et M. l'abbé Bernard Jouannic en poste à Gastines. Dans son sermon, M. l'abbé Ramé a souligné l'éternelle jeunesse du prêtre malgré les années qui passent, parce que son sacerdoce est celui du Christ qui, Lui, ne change pas. 360 personnes (fidèles de toutes les chapelles, famille de M. l'abbé et amis) ont ensuite participé au repas préparé par Jérôme Laroche et toute une équipe de courageux bénévoles : une copieuse et délicieuse choucroute arrosée de vin d'Alsace et de bière ! Avant de se régaler du magnifique framboisier de Xavier Berthelot, de la musique interprétée par notre nouveau vicaire et son père, des discours et une distribution de cadeaux entre confrères avec beaucoup d'humour ont animé l'après-midi. Pendant ce temps, le livre d'or, souvenir de l'affection que les fidèles portent à leur pasteur, finissait de circuler parmi les convives. L'après-midi se termina évidemment en fanfare par un chant du Père de Montfort à la Sainte Vierge et la Vendéenne. Une nouvelle fête du sacerdoce nous attend l'an prochain : M. l'abbé de Maillard fêtera à son tour son jubilé d'argent !

CARNET PAROISSIAL

Prieuré Notre-Dame du Rosaire

Baptême
Hector Causse, le 7 octobre

Mariage
Noël Hardy et Nadine Enjelibert, le 16 septembre

Décès
Simone Foucaud-Patri, âgée de 71 ans, le 19 août, obsèques le 22 août à Luçon
Yvan Guyet, âgé de 87 ans, le 25 septembre, obsèques le 28 septembre à La Roche-sur-Yon

Obsèques
Georgette Valkauskas, âgée de 86 ans, le 9 octobre

Chapelle Saint-Michel

Baptêmes
Benoît Ferchaud, le 30 juillet
Léa Mansion, le 2 septembre

Remerciements

M. l'abbé Ramé exprime sa plus vive reconnaissance à tous ceux qui se sont joints à son jubilé sacerdotal. Il les assure de sa prière et de son sacerdotal dévouement. Que Jésus souverain prêtre les comble de ses bénédictions.

Denier du culte

Le denier du Culte est un don obligatoire depuis la suppression des biens ecclésiastiques, qui permet à vos prêtres d'exercer leur ministère pour vos âmes. Il est donc directement destiné à l'entretien des prêtres. Et, pour notre prieuré, il faut ajouter qu'il sert aussi au soutien matériel des religieuses.

Grâce à votre générosité renouvelée en fruits et légumes, viandes, gâteaux et petits plats, nous pouvons dire que les membres du prieuré mangent à leur faim. Le problème est que la charge la plus lourde nous vient des taxes diverses, des assurances sociales et des cotisations obligatoires pour les retraites. Il y a là un budget incompressible qu'il est difficile de régler en nature ! D'autre part une des charges qui pèse le plus dans notre comptabilité, et toutes les familles la connaissent bien, c'est celle des frais de déplacement.

Nous avons bien pensé faire le ministère à pied ou même en vélo, mais ces solutions pourraient avoir quelques inconvénients. Il nous reste donc à compter sur votre droiture et sur votre bon cœur qui nous laisse espérer pouvoir continuer le ministère dans les meilleures conditions. La grâce de Dieu aidant, vous saurez donner ce qui est juste et y ajouter ce qui est généreux, sachant que, faisant votre devoir, vous profiterez du mérite de votre œuvre pour vos âmes et celles qui en ont besoin.

Que Notre-Dame du Rosaire, Notre-Dame de l'Espérance et saint Michel vous inspirent une grande charité et vous obtiennent en retour de nombreuses grâces.

Abbé Pierre de Maillard

Dans le secret qu'elle confie aux enfants de Fatima, le 13 juillet 1917, Notre-Dame évoque le terrible communisme, si important dans l'histoire du XXe siècle. « Si l'on répond à mes demandes, la Russie se convertira et on aura la paix ; sinon, elle répandra ses erreurs dans le monde, provoquant des guerres et des persécutions contre l'Église. Les bons seront martyrisés, le Saint-Père aura beaucoup à souffrir, plusieurs nations seront anéanties.[1] »
Il est difficile de mieux résumer l'histoire du siècle qui vient de s'écouler. Naturellement nos regards se tournent vers le communisme, qui triomphe en Russie dès la révolution bolchevique de 1917. L'idée d'une société communiste, où les biens sont communs, est bien vieille. Avant de nous pencher dans de prochains articles sur le communisme moderne issu de Marx et de Lénine, nous nous arrêterons ici à de brèves réflexions sur le communisme dans l'Antiquité et dans les premiers siècles de l'Église, avant de consulter le prince de la théologie.

I- Le communisme dans l'Antiquité

L'utopie de Platon

Dans son célèbre ouvrage de politique, *La République*, Platon présente, au terme de réflexions sur les vertus, le communisme comme le meilleur gouvernement : « Lorsque la plupart des citoyens disent de la même chose sous le même rapport : ceci est à moi, ceci n'est pas à moi, n'est-ce pas la marque du meilleur gouvernement ? »[2] Il y envisage pour une partie de la cité, un communisme qui s'étend non seulement aux biens, mais encore aux femmes et aux enfants. Comme le note le P. Thonnard, Platon verra lui-même la fragilité de son système et son côté irréaliste : « L'expérience força Platon à y reconnaître un idéal divin encore irréalisable : et dans *les Lois*, il […] rétablit le mariage et la société familiale commune comme un droit naturel.[3] »

La critique d'Aristote

Aristote, génial élève de Platon, met bien en lumière les difficultés d'un tel communisme. Judicieusement, il note qu'il ne peut y avoir de société sans une certaine communauté. Mais cette communauté doit-elle être complète pour que la société soit parfaite ? Non répond Aristote, ce serait confondre la société politique et la famille. En bon observateur, il énumère de nombreux inconvénients d'une mise en commun de tous les biens. En particulier un tel régime n'apporte ni la prospérité, ni la paix sociale. « Il n'est plus du tout nécessaire, dans la république qu'on nous présente, de se soucier les uns des autres, comme un père se soucie de ses enfants, ou un fils de son père, ou un frère de son frère. Car il y a dans l'homme, deux mobiles prédominants de sollicitude et d'amour : le sentiment de la propriété et l'affection exclusive ; or aucun de ces mobiles ne peut trouver place dans un État ainsi constitué.[4] » Un peu plus loin il note que « les questions de propriété soulèveront une foule de difficultés : si, en effet, la jouissance et le travail ne sont pas répartis selon la règle de l'égalité, mais d'une façon inégale, des récriminations s'élèveront inévitablement, à l'encontre de ceux qui jouissent ou reçoivent beaucoup en échange d'un faible travail, de la part de ceux qui reçoivent moins et travaillent davantage. » En lisant ces lignes, on ne peut s'empêcher de songer aux récentes propositions d'un candidat à la présidence de la République, qui envisageait de donner un salaire minimum pour tous, qu'ils travaillent ou non. Aristote continue : « Et, en général, partager la vie d'autrui, mettre tout en commun, est pour l'homme une entreprise difficile entre toutes, surtout dans un pareil domaine. » Il le prouve par un simple exemple : « Les sociétés qui se forment entre compagnons de voyage en sont un exemple frappant : on peut dire que ces gens se chamaillent la plupart du temps pour la première chose venue, et qu'ils entrent en conflit les uns avec les autres pour des niaiseries.[5] »

Platon et Aristote (Raphaël)

Il en conclut que « les propriétés doivent en un sens être communes, mais d'une façon générale être possédées à titre privé […] Chaque citoyen, tout en conservant la pleine propriété de ses biens, met certains d'entre eux au service de ses amis, et jouit des autres en commun avec eux.[6] » Il y a certaines vertus comme la libéralité, dont l'exercice sera impossible si tous les biens sont mis en commun.

Le communisme : une idée généreuse et séduisante

Pourtant il y a bien un aspect attrayant : « Quoi qu'il en soit, la législation platonicienne est d'aspect séduisant, et peut sembler inspirée par l'amour du genre humain. En effet, celui qui l'entend exposer l'accueille avec satisfaction (pensant qu'il en résultera une merveilleuse amitié de tous), surtout quand il entend attribuer les maux existant actuellement dans les États au fait que les biens n'y sont pas mis en communauté… En réalité ces maux n'ont jamais pour cause le défaut de communauté des biens, mais bien la perversité humaine : car nous constatons que les possesseurs de biens en commun ou en indivision ont entre eux des conflits beaucoup plus fréquents que les citoyens dont les intérêts sont séparés.[7] »

Le bon sens d'Aristote nous guérit de l'utopie platonicienne. Ses remarques restent d'une actualité brûlante dans une société marquée par les idées socialo-communistes. Pour illustrer son propos, Aristote donne une analogie musicale. Vouloir faire de la société une unité en tous points, ce serait confondre la symphonie et l'unisson. Ce qui fait la beauté d'une symphonie, c'est précisément l'harmonie des différents instruments qui jouent différentes mélodies. Réduire la symphonie à l'unisson, c'est l'appauvrir.

II - Le communisme dans l'Église primitive

La mise en commun de tous les biens

Ce qui était une utopie chez Platon devient une réalité dans l'Évangile. Par les renoncements qu'il demande à ses apôtres et ses disciples, Notre-Seigneur instaure autour de lui une forme de communisme, stricte et obligatoire. Il appelle ses apôtres à abandonner tous leurs biens pour le suivre. L'un d'entre eux, Judas, est chargé de la caisse commune. Peu après, les premiers convertis de Jérusalem fondent une communauté de ce type. « Ceux qui croyaient étaient tous unis ensemble ; et tout ce qu'ils avaient, était commun entre eux. Ils vendaient leurs terres et leurs biens ; et ils les distribuaient à tous selon le besoin que chacun en avait.[8] » Ce communisme, que nous décrit saint Luc dans les Actes des Apôtres, est une initiative des nouveaux convertis, que les apôtres ne veulent pas rendre obligatoire.

Les premiers moines s'inspirent de ce communisme. Saint Antoine, ayant entendu un dimanche à la messe cette phrase de l'Évangile : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; viens et suis-moi.[9] », vend ses terres et vit en ermite du travail de ses mains. Saint Basile témoigne lui-même : « Je lus l'Évangile et je remarquai qu'il n'y avait pas de moyen plus propre d'arriver à la perfection que de vendre son bien, d'en faire part à ceux de nos frères qui sont pauvres, de se dégager de tous les soins de cette vie, en sorte que l'âme ne se laisse troubler par aucune attache aux choses présentes.[10] » Saint Augustin, de retour en Afrique après la mort de sa mère, vend tous ses biens et en donne le prix aux pauvres. Dans une lettre à sa sœur qui préside un monastère de femmes, il écrit : « Ne dites pas que rien vous appartienne en propre ; mais que tout soit commun entre vous.[11] »

Les caractères de ce communisme en milieu chrétien

Il faut bien noter que ce communisme des premiers chrétiens et des religieux est volontaire, qu'il ne concerne qu'une partie des disciples et surtout qu'il est voulu pour se débarrasser des choses de la terre en vue de la parfaite union d'amour avec Dieu. Par là, il diffère nettement du communisme de Platon critiqué par Aristote, et encore plus du communisme issu de Marx et de Lénine. Ce collectivisme chrétien suppose la propriété privée. En effet, pour que les religieux mendiants vivent d'aumônes, il faut bien que d'autres possèdent et puissent faire l'aumône. La communauté des biens est un exemple, mais non une condamnation du principe de la propriété privée.

Il y a une grande distance entre ceux qui donnent volontairement leurs biens aux pauvres pour s'assurer un trésor dans le ciel, et ceux qui luttent contre la propriété privée pour se partager le bien acquis par d'autres. La première attitude est fondée sur la vertu de charité et assure la paix sociale, tandis que la seconde est fondée sur le vice capital d'envie et mène à la guerre civile.

Par le vœu de pauvreté les religieux nous enseignent d'une manière très concrète la priorité des biens spirituels (sciences, vertus, grâce, sacrements, …). Notons-le, les biens spirituels, à la différence des biens matériels, gagnent à être mis en commun. Plus on est à se partager un gâteau au chocolat, moins il y en a pour chacun. En revanche, plus on est nombreux pour une fête, plus il y a de joie. Voilà pourquoi la vie commune des religieux accompagne naturellement la recherche de la perfection surnaturelle.

III - Saint Thomas et la propriété privée

Avant de conclure sur l'idée de communisme, il est intéressant de consulter le docteur angélique, saint Thomas d'Aquin, sur ce sujet. Dans sa somme théologique, il s'inspire bien sûr des passages d'Aristote que nous avons cités plus haut, mais aussi de la Bible et des Pères de l'Église.

Il manifeste d'abord que la possession des biens est naturelle à l'homme, contre l'idée d'un communisme universel et obligatoire : « Les biens extérieurs peuvent être envisagés sous un double aspect. D'abord quant à leur nature, qui n'est pas soumise au pouvoir de l'homme mais de Dieu seul, à qui tout obéit docilement. Puis quant à leur usage ; sous ce rapport l'homme a un domaine naturel sur ces biens extérieurs, car par la raison et la volonté il peut s'en servir pour son utilité, comme étant faits pour lui. […] Et cette domination naturelle sur les autres créatures, qui convient à l'homme parce qu'il a la raison, ce qui fait de lui l'image de Dieu, se manifeste dans sa création même, lorsque Dieu dit (Gn 1, 26) : "Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les oiseaux du Ciel …"[12] » Il y a un pouvoir de l'homme sur les créatures, mais ce pouvoir est limité. Contrairement à ce que voudrait l'homme moderne, il n'est pas en son pouvoir de décider ou de changer la nature des choses.

Saint Thomas aborde ensuite le problème de la propriété privée qui nous concerne ici directement. « Deux choses conviennent à l'homme au sujet des biens extérieurs. D'abord le pouvoir de les gérer et d'en disposer ; et sous ce rapport il lui est permis de posséder des biens en propre. C'est même nécessaire à la vie humaine, pour trois raisons :

1° Chacun donne à la gestion de ce qui lui appartient en propre des soins plus attentifs qu'il n'en donnerait à un bien commun à tous ou à plusieurs ; parce que chacun évite l'effort et laisse le soin aux autres de pourvoir à l'œuvre commune ; c'est ce qui arrive là où il y a de nombreux serviteurs.

2° Il y a plus d'ordre dans l'administration des biens quand le soin de chaque chose est confié à une personne, tandis que ce serait la confusion si tout le monde s'occupait indistinctement de tout.

3° La paix entre les hommes est mieux garantie si chacun est satisfait de ce qui lui appartient ; aussi voyons-nous de fréquents litiges entre ceux qui possèdent une chose en commun et dans l'indivis.

Ce qui convient encore à l'homme au sujet des biens extérieurs, c'est d'en user. Et sous tout rapport l'homme ne doit pas posséder ces biens comme s'ils lui étaient propres, mais comme étant à tous, en ce sens qu'il doit les partager volontiers avec les nécessiteux. Aussi saint Paul écrit-il (I Tim 6, 17-18) : "Recommande aux riches de ce monde […] de donner de bon cœur et de savoir partager."[13] »

Cette doctrine équilibrée justifie le droit des propriétaires d'une part, mais les encourage par ailleurs à l'aumône pour ne pas accaparer les biens matériels qui sont voulus par Dieu pour l'usage de tous les hommes.

Conclusion

Ce rapide tour d'horizon sur l'idée de communisme nous permet d'en apercevoir les forces et les faiblesses. Dans cette idée de tout mettre en commun, de renoncer à la propriété privée, il y a quelque chose de noble, de beau et de généreux, qui sera toujours attirant et séduisant. D'un autre côté, il suffit d'un peu d'expérience pour constater que les biens communs sont l'objet d'une commune négligence. Il faut de la vertu pour vivre en communauté.

Le communisme admet des réalisations excellentes, mais aussi des échecs en raison de sa fragilité, et de la faiblesse de la nature humaine blessée par le péché originel. Il peut être bon ou mauvais, mais surtout il possède de nombreux ingrédients pour une Révolution qui veut renverser en profondeur la société.

Abbé Vincent Gélineau

[1] *Mémoires de Sœur Lucie*, Secretariado dos Pastorinhos, Fatima, 5e édition 2005, pp. 127-128

[2] *République, V, 462c*

[3] Thonnard, *Précis d'histoire de la philosophie*, p. 80

[4] Aristote, *La politique*, II, 4, traduction Tricot, Vrin, 1995, p. 95

[5] Aristote, *La politique*, II, 4, traduction Tricot, Vrin, 1995, pp. 97-98

[6] Aristote, *La politique*, II, 4, traduction Tricot, Vrin, 1995, pp. 98-99

[7] Aristote, *La politique*, II, 4, traduction Tricot, Vrin, 1995, pp. 100-101

[8] Ac 2, 44-45

[9] Épître 223, n2, PG 32, col 824

[10] Mt 19, 21

[11] Épître 211, n5, PL 33, col 960

[12] II II q66 a1 c

[13] II II q66 a2 c

Quelques mots d'histoire à l'occasion d'un anniversaire (fin)

Cet article poursuit le survol de l'histoire de la création du diocèse commencée dans le numéro précédent de notre bulletin.

On est frappé par la célérité et la précision avec lesquelles Jean XXII[1] entreprend le découpage de l'évêché de Poitiers, éloigné d'Avignon et recouvrant une région qu'il ne connaît pas personnellement. Or, il ne s'agit pas d'une réforme hâtivement décidée et mise en œuvre dans la précipitation. Le Pontife prend soin en effet de préciser dans la bulle d'érection, qu'il a examiné avec attention les caractéristiques du diocèse ainsi que les difficultés qui en résultent pour son pasteur. Il a profondément médité ces éléments et les a étudiés en prenant des avis autorisés. Un tel processus avait dû être engagé très rapidement après son couronnement. Par ailleurs, nous avons vu que les abbayes érigées en évêchés ne paraissaient s'imposer pour cette promotion, ni par leur importance, ni surtout par leur implantation. Ces constatations invitent à chercher, sinon peut-être une décision antérieure, au moins la germination de celle de Jean XXII sous le pontificat précédent. Nous serons confortés dans cette démarche en rappelant les liens étroits noués par Clément V avec Poitiers et la connaissance personnelle et approfondie qu'il avait acquise de ce diocèse ainsi que de son clergé.

En 1305, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux depuis 1299 effectuait une visite de sa province qui regroupait les évêchés de Bordeaux, Agen, Périgueux, Angoulême, Saintes et Poitiers. Son itinéraire de prieurés en abbayes nous est connu avec précision[2]. Nous savons ainsi que le jour de Pâques, il est arrivé « avec son train » à Luçon où, selon les archives du diocèse, il fut accueilli par l'abbé Pierre de la Veyrie (qui sera élevé à l'épiscopat en 1317 !) « avec grande joie et musique, instruments, orgue, cymbales sonnant et autres grandes solennités ». À l'invitation de l'abbé, il prolongea même son séjour d'une journée. Dans le « train » qui le suivait, se trouvait, selon toute vraisemblance, son secrétaire Arnaux d'Aux qui devait devenir évêque de Poitiers en 1307, puis cardinal en 1312, membre de la Curie de Jean XXII et apparemment l'un de ses proches.

C'est à Lusignan que le décret de son élection au Souverain Pontificat fut remis à Clément V. Il semble qu'il soit revenu ultérieurement faire un séjour à Fontenay le Comte. Il n'est pas invraisemblable qu'il ait fait à cette occasion la connaissance de Geoffroy Pouvreau, abbé de Maillezais et en 1317, premier évêque de ce nouveau diocèse. Il rejoignit ensuite Poitiers, qui devint le siège de fait de la chrétienté pendant seize mois.

Clément V y rencontra à plusieurs reprises Philippe le Bel. C'est là que furent engagées les discussions qui aboutirent à la suppression de l'Ordre du Temple par le concile de Vienne en 1312. Mais ce ne fut pas le seul sujet abordé par le roi, qui, tout entier tendu vers l'affirmation de l'État et de la souveraineté royale se défiait des hauts féodaux ecclésiastiques autant que laïques.

On peut donc raisonnablement penser que la bulle de Jean XXII formalise une décision prise par lui mais au terme d'une étude déjà largement engagée par Clément V et ses collaborateurs en fonction d'éléments qu'ils avaient eux-mêmes rassemblés. Le cardinal Arnaux d'Aux, ancien secrétaire du futur Clément V à Bordeaux et évêque de Poitiers pendant cinq années, figurait probablement parmi les « frères » que Jean XXII avait consultés pour alimenter sa réflexion[3].

Ceci apporte une réponse, au moins partielle aux questions que nous avait paru susciter le découpage de l'ancien évêché de Poitiers. Sa taille, le nombre de fidèles qu'il rassemble, l'importance de son clergé quelque peu porté à l'indépendance et même parfois à l'indiscipline et aux abus de pouvoir justifiait assurément cette division[4]. La rapidité avec laquelle le pape la décide dans la première année de son pontificat et la précision avec laquelle il l'exécute s'expliquent par le fait qu'elle avait été préparée sans doute depuis un certain temps déjà.

Aussi convaincants qu'ils soient, les motifs pastoraux développés dans la bulle ne sont certainement pas les seuls. Les termes même de la bulle incitent à leur chercher des compléments puisqu'elle évoque d'autres raisons justes et convaincantes qu'elle ne précise pas[5]. Le médiéviste Jean-Nicolas Rondeau émet, à ce sujet une fort intéressante remarque : « Même si la documentation disponible reste malheureusement muette à ce sujet, il n'est pas improbable que Philippe V, roi de France depuis 1316 et ancien comte de Poitiers, soit pour quelque chose dans l'intégration du diocèse de Poitiers à la réforme du nouveau souverain pontife… Il faut rappeler qu'au début du XIV[e] siècle, le Poitou n'était intégré que depuis peu au domaine royal et que les barons poitevins feront encore longtemps preuve, face au pouvoir royal, d'une farouche indépendance tout particulièrement pendant la guerre de Cent Ans. Il n'est donc pas inconcevable d'envisager une intervention royale comme explication au cas particulier que présentent Maillezais et Luçon vis-à-vis des autres créations de diocèses. On pourrait y voir une volonté concertée d'un meilleur contrôle de la société poitevine d'un point de vue tant religieux que politique[6] ». Si Philippe V poursuivait la politique de centralisation et d'affirmation de la souveraineté royale menée activement par Philippe le Bel son père, Jean XXII, lui, était soucieux, à juste titre, de renforcer le pouvoir pontifical et son autorité dans les diocèses.

La configuration des trois nouveaux diocèses poitevins et la localisation des deux nouveaux sièges épiscopaux provoquent aussi, nous l'avons vu, l'étonnement. Remarquons que Poitiers, même amplement réduit territorialement, reste de loin le plus considérable. Son évêque garde tous les « hommages et redevances » qui lui avaient été conférés au cours des siècles, ainsi que la bulle d'érection le prévoit expressément. Brillante capitale politique, religieuse, artistique, Poitiers conserve une suprématie dont nul n'a sans doute songé la priver. Mais la personnalité de son évêque en 1317, qui n'était autre que Fortius d'Aux, neveu du cardinal Arnaux d'Aux, n'a probablement pas nui au maintien du prestige de sa cathédrale et de son chapitre. Le choix de Luçon comme cité épiscopale et de Pierre de la Veyrie comme évêque s'explique certainement au moins en partie par les liens noués en 1305, et peut-être aussi par la volonté de ne pas promouvoir une abbaye trop importante et influente dont les éventuelles velléités d'indépendance auraient pu contrarier un pouvoir pontifical en pleine extension.

Les contours des nouveaux évêchés ont été tracés en respectant les anciennes circonscriptions ecclésiastiques. Luçon est ainsi constitué par les doyennés d'Aizenay, de Mareuil, de Talmont et de Montaigu et par l'archiprêtré de Pareds. Maillezais rassemble les doyennés de Saint Laurent sur Sèvre, Vihiers, Bressuire et Fontenay et l'archiprêtré d'Ardin. Le maintien de ces structures ecclésiastiques héritières d'un long passé et auxquelles les fidèles étaient attachés était sage. Leur répartition procède d'une logique qui nous échappe. Surtout, le dessin du diocèse de Maillezais démesuré dans sa longueur, étranglé en son milieu, doté d'un siège épiscopal très excentré, demeure une énigme.

Thierry Léger

[1] Pape en Avignon de 1316 à 1344.
[2] Il est conservé aux archives de la Gironde un registre cité par les auteurs de la *Gallia Christiana* et publié en 1850 qui contient l'itinéraire de Clément V pendant l'année qui précéda son élection au Saint Siège.
[3] « cum fratribus nostris habito super hoc diligenti tractatu de ipsorum consilio… » bulle *Salvator Noster* op. cité.
[4] Un certain nombre de documents figurant dans la collection de Dom Fonteneau (vol XX. p. 249-252, vol III p. 461, cités par Jean-Nicolas Rondeau dans La création des diocèses de Luçon et de Maillezais au début du XIV[e] siècle (in *l'Abbaye de Maillezais des moines du marais aux soldats huguenots*. Presses universitaires de Rennes 2005, p.229-249) démontrent que Gauthier de Bruges avait dû combattre les archidiacres et archiprêtres qui commettaient des abus de pouvoir et que Philippe le Bel avait pris des mesures pour soutenir Arnaux d'Aux pour l'emprisonnement de clercs incorrigibles.
[5] « … praemissis et aliis suadentibus justis causis »
[6] Jean-Nicolas Rondeau la création du diocèse de Luçon au début du XIV[e] siècle in *l'Abbaye de Maillezais des moines du marais aux soldats huguenots*. op.cit.

Agenda

Samedi 21 – lundi 23 octobre
Pèlerinage de Lourdes.

Dimanche 29 octobre
Quête pour les missions.

Samedi 4 novembre
Pèlerinage des âmes du purgatoire avec la participation des enfants de la Croisade Eucharistique.

Samedi 11 novembre
Conférence organisée par le MCF à l'école de l'Épiphanie à 20h30 « La Culture et le Numérique dans l'éducation chrétienne. » (Abbé Ramé)

Dimanche 12 novembre
Récollection du Tiers-Ordre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Dimanche 3 décembre
Récollection de l'Avent avec une vente de livres au profit de l'école de l'Épiphanie.

Vendredi 8 décembre
Procession aux flambeaux.

Dimanche 10 décembre
Pèlerinage à N-D de Lorette (La Flocellière) pour demander des vocations.

Dimanche 7 janvier 2018
Vente de galettes des rois au profit de l'école de l'Épiphanie.

Samedi 20 janvier
Concours de belote.

Dimanche 21 janvier
Récollection du Tiers-Ordre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Dimanche 28 janvier
Cérémonie des Adieux à la Crèche.

Dimanche 13 mai
Communions solennelles.

Dimanche 27 mai
Premières communions.

Catéchismes – Croisade – Conférences

Catéchisme pour les enfants et adolescents
(Inscription auprès des prêtres) Aux Fournils : samedi 9h30
À La Roche-sur-Yon : mercredi 15h15 à 17h00.

Formation chrétienne pour les adultes
(Sans inscription) À l'école à 20h30 : 13 et 14 novembre, 11 et 12 décembre, 15 et 16 janvier.
À la chapelle St-Michel de La Roche-sur-Yon à 19h30 : conférences sur la messe, 7 octobre, 11 et 25 novembre, 9 décembre, 27 janvier.

Groupe Saint-Hilaire
Pour les étudiants à La Roche-sur-Yon : conférence à 20h00 en la chapelle Saint-Michel, suivie du repas.
11 et 25 octobre, 15 et 29 novembre.
(Renseignements : Grégoire Gibert – 06 41 25 03 50)

Croisade eucharistique
Les samedis 4 novembre (pèlerinage), 9 décembre et 13 janvier, au prieuré Notre-Dame du Rosaire de 11h30 à 17h00.
(Abbé Laurent Ramé et une Sœur du prieuré)

Atelier Sainte-Marthe
(Réfection et confection d'ornements liturgiques)
Les mardis 14 novembre, 12 décembre et 16 janvier 2018 à partir de 9h30.
Le repas est offert par le prieuré.
(Contact : Mme Sylvie Ameteau 02 28 97 59 27)

Renseignements

Croisade du rosaire
Intention du mois de novembre : « les âmes du purgatoire. »
Intention du mois de décembre : « l'enfance et la jeunesse chrétienne. »

Répétitions de chorale
Aux Fournils : le vendredi à 20h30.
À La Roche-sur-Yon : le mercredi à 19h30.

Aumônerie de l'école de l'Épiphanie
(15, rue des Dames – Puybelliard – tel : 02 51 07 99 90)
Tous les vendredis en période scolaire :
8h30 : messe au prieuré Notre-Dame du Rosaire.

Religieuses du prieuré Notre-Dame du Rosaire
Sœur Marie-Jérôme, supérieure de la communauté des religieuses du prieuré et responsable de la sacristie.
Sœur Jeanne-Élisabeth, directrice de l'école de l'Épiphanie.
Pour les joindre en leur maison Notre-Dame de la Sagesse : 02 51 07 86 42 (de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00).

Offrandes de Messes
Une messe : 17 €
Une neuvaine : 170 €
Un trentain : 680 €

Pour joindre les prêtres

Prieuré Notre-Dame du Rosaire : 2 les Fournils 85110 Saint-Germain-de-Prinçay - 02 51 42 95 88 ou 09 63 62 60 73 - courriel : prieure85@gmail.com
Abbé Laurent Ramé : 06 28 03 23 21 - courriel : laurentrame@orange.fr **Abbé Pierre de Maillard :** 06 707 48 555 - courriel : p.demaillard@aliceadsl.fr
Abbé Vincent Gélineau : 07 69 27 95 01 - courriel : abbe.vgelineau@gmail.com

CHAPELLE SAINT-MICHEL
40, impasse Ampère - 85000 La Roche-sur-Yon

CHAPELLE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE
12, rue des Augustins - 17000 LA ROCHELLE